UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- Responsable de service
- Médecin psychiatre
- Educateurs spécialisés
- Psychologues
- Médecin somaticien
- Infirmières

La HAS définit les comportements-problèmes comme :
« tout ce qui constitue une gêne notable, intense, répétée et durable ou qui représente un danger pour la personne, ainsi que pour son environnement et qui compromet ses apprentissages, son adaptation et son intégration sociale. »

Avec le soutien de l'ARS

ars Agence Régionale de Santé Bretagne

CONTACT

EMIA 56
11 allée Marie Louise Trichet 56400 BRECH
07.85.56.38.52
emia56@emisem.fr

Impression : APF Entreprises 3i concept / Tél. 02 98 59 58 09 / Imprim'Vert®

EMIA 56
EQUIPE MOBILE INTERVENTION AUTISME

emisem

Adapei Morbihan - Les papillons blancs
APF France handicap
Établissement Public Social Médico-Social Vallée du Loch
Établissement Public de Santé Mentale Morbihan
association hospitalière de Bretagne
AMISEP
Association Kervihan
EPSM Sud Bretagne
CPRB Centre de Posture et de Réadaptation de Billiers
ar STÊR Établissement Public Social et Médico-Social
HOVIA L'audace solidaire
trisomie 21 France
ARASS
vyv Bretagne
SAUVEGARDE56 action sociale & solidaire

Les critères d'intervention

- Être domicilié dans le Morbihan
- Présenter un TSA avec ou sans trouble du développement intellectuel associé
- Être âgé de 16 ans et plus

Les missions

- Identifier et prévenir les comportements problèmes à l'aide d'évaluations fonctionnelles du comportement et d'une évaluation globale de la personne sur les plans médicaux et psycho-éducatifs.
- Guider les intervenants autour d'un accompagnement adapté aux besoins spécifiques des personnes avec TSA.
- Réduire l'impact des comportements problèmes pour la personne et son entourage.

A la (ou les) demande(s)

- de la personne elle-même
- des familles ou responsables légaux
- des établissements médico-sociaux et/ou sanitaires

Modalités d'intervention

1. Demande d'intervention (envoi d'une fiche saisine)
2. Validation de la demande par l'équipe
3. Inscription sur la liste d'attente
4. Phase d'observation et d'évaluation
5. Élaboration du projet d'intervention
6. Aide à la mise en place du projet
7. Évaluation de l'intervention

L'équipe mobile n'intervient pas dans l'urgence et ne réalise pas d'accompagnement.